

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SECTION

LANGUE DES SIGNES

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

CODE: 843212S20D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

1. FINALITÉS DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, la section doit amener l'étudiant à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée et complexe avec les sourds et les malentendants, dans le cadre des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- une maîtrise des différents registres de langue et des caractéristiques propres à la langue des signes: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes, quels que soient les signeurs et les situations.

2. UNITÉS DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

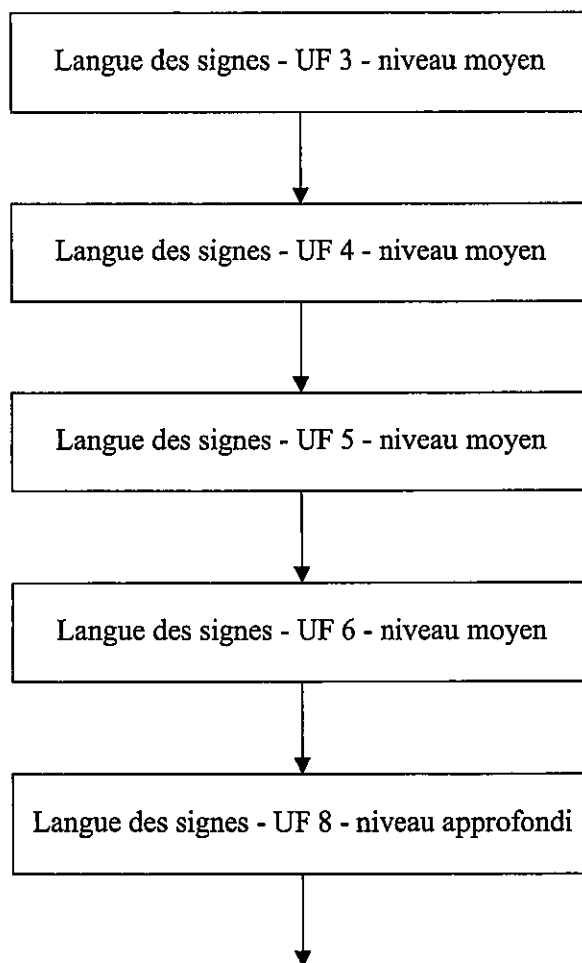
Intitulés	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Code des UF	Unité déterminante
Langue des signes - UF 3 - niveau moyen	ESST	120	843203U21D1	
Langue des signes - UF 4 - niveau moyen	ESST	120	843204U21D1	
Langue des signes - UF 5 - niveau moyen	ESST	120	843205U21D1	
Langue des signes - UF 6 - niveau moyen	ESST	120	843206U21D1	
Langue des signes - UF 8 - niveau approfondi	ESST	120	843208U21D1	

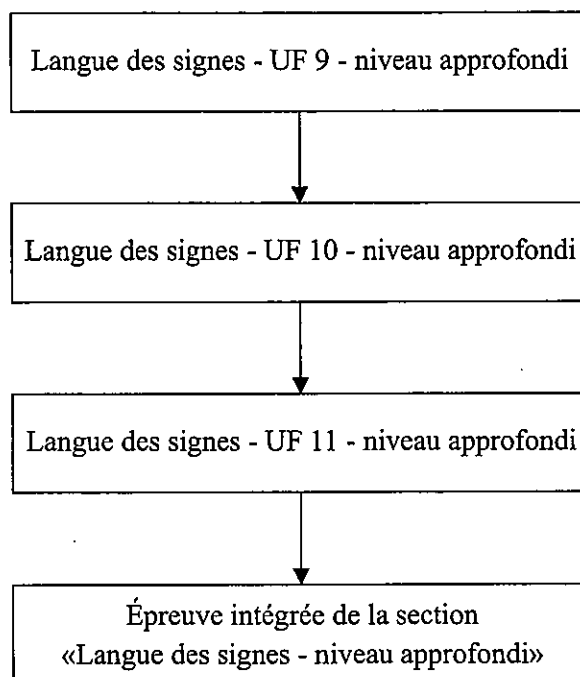
Langue des signes - UF 9 - niveau approfondi	ESST	120	843209U21D1	
Langue des signes - UF 10 - niveau approfondi	ESST	120	843210U21D1	
Langue des signes - UF 11 - niveau approfondi	ESST	120	843211U21D1	X
Épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau approfondi»	ESST	2	843212U21D1	

Total des périodes de la section	
A) Nombre de périodes suivies par l'étudiant	962
B) Nombre de périodes professeur	970

NB 1 période comporte 50 minutes.

3. MODALITÉS DE CAPITALISATION





4. TITRE DÉLIVRÉ À L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de «Langue des signes - niveau approfondi» spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 3

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843203U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 3

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations variées de la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'ayant intégré les bases élémentaires de contact du langage des signes, il est dès lors capable:

- d'utiliser la langue des signes dans une expression correcte et signifiante pour le receveur;
- de comprendre des signeurs différents.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de la section «Langue des signes - niveau élémentaire» de l'enseignement secondaire inférieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	<hr/> 120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser, dans des situations simples de la vie quotidienne, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif aux thèmes généraux de la vie;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

- ◆ Les yeux - Éducation à utiliser les yeux comme outils d'observation pour percevoir:
 - l'expression du visage;
 - l'enchaînement des gestes;
 - l'emplacement des éléments de l'expression.

- ◆ Les mains - Éducation au travail des mains:
 - la souplesse dans l'enchaînement des gestes;
 - l'épellation et la liaison des lettres et des chiffres dans un ensemble de signes émis.
- ◆ Expression faciale et corporelle - Éducation à faire correspondre l'expression du visage à la phase émise.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Santé:
 - environnement;
 - personnes;
 - hygiène;
 - soins et médicaments.
- ◆ Actualités:
 - politique;
 - économie;
 - commerce;
 - événements;
 - sport.
- ◆ Temps:
 - météorologie;
 - espace, temps.
- ◆ Géographie:
 - reliefs;
 - démographie;
 - mécanismes naturels;
 - pays et villes du monde.
- ◆ Tourisme:
 - agences de voyage;
 - manières de voyager;
 - itinéraires;
 - cartes routières.
- ◆ Bandes dessinées:
 - personnages de bandes dessinées.

4.3. Grammaire

- ◆ Localisation par le signe (place dans l'espace):
 - utilisation appropriée de l'espace: situation descriptive d'éléments multiples entre eux.
- ◆ Le temps:
 - signes liés aux indications de temps;
 - manières de signer le temps;
 - durée;
 - datation;
 - modification du verbe pour l'expression de la durée.
- ◆ La phrase:
 - interrogation;
 - négation;
 - condition;
 - affirmation.
- ◆ Formes du verbe dans la phrase simple:
 - verbes qui incluent le lieu.
- ◆ Rythme du signe:
 - rythmes variables.
- ◆ Syntaxe:
 - expressions corporelles et du visage remplaçant l'adjectif ou l'adverbe;
 - articulation complexe de la phrase: mobilité des éléments de la phrase suivant les lois visuelles (dans la vie quotidienne);
 - expression faciale associée à l'expression corporelle (vie quotidienne).

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.



Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 4

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843204U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 4

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations variées de la vie quotidienne.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 3 - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	<hr/> 120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser, dans des échanges variés de la vie quotidienne, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif aux thèmes généraux de la vie;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés;
- de développer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et coutumes et l'actualité.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

- ◆ Les yeux - Éducation à utiliser les yeux comme outils d'observation pour percevoir:
 - l'expression du visage;
 - l'enchaînement des gestes;
 - l'emplacement des éléments de l'expression;
 - la lecture de l'épellation et des chiffres dans un ensemble de signes émis.

- ◆ Les mains - Éducation au travail des mains:
 - la souplesse dans l'enchaînement des gestes;
 - le rythme des gestes liés aux concepts.
- ◆ Expression faciale et corporelle - Variations des expressions du visage suivant l'intensité de l'expression et suivant la signification donnée à la phrase.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Sentiments:
 - nuances de sentiments;
 - émotions;
 - tempéraments.
- ◆ Contes et histoires pour enfants:
 - contes de base (*Petit Chaperon rouge, Blanche-Neige, Cendrillon...*).
- ◆ Nature:
 - anatomie du corps humain;
 - faune et zoologie (caractéristiques des animaux);
 - flore et botanique.
- ◆ Professions:
 - professions courantes;
 - outils.
- ◆ Étude du milieu:
 - sujets différents (simples) d'actualité, de la vie quotidienne et de l'environnement.
- ◆ Milieu scolaire:
 - études;
 - branches et cours;
 - professeurs;
 - écoles différentes.

4.3. Grammaire

- ◆ Le temps:
 - situation des faits dans le temps;
 - temps défini: dates;
 - temps indéfini: durée;
 - répétition dans le temps.

- ◆ La phrase:
 - ordre.

- ◆ Formes du verbe dans la phrase simple:
 - verbes qui incluent le complément;
 - verbes qui incluent sujet et pronom.

- ◆ Rythme du signe:
 - différence de signification portée par les rythmes;
 - rythmes obligés.

- ◆ Syntaxe:
 - modifications du sens par l'intensité donnée au signe;
 - expression corporelle:
 - signification du concept;
 - signification de la phrase;
 - expression faciale et corporelle signifiant l'adverbe;
 - expression faciale et corporelle modifiant la signification du concept.

4.4. Culture et histoire

- ◆ Psychologie:
 - importance de la langue des signes pour la personne sourde:
 - langue naturelle visuelle;
 - expression des sentiments;
 - expression spontanée en langue des signes comme langue naturelle chez le petit enfant:
 - communication avec la maman, la famille et l'entourage;
 - communication affective nécessaire à l'enfant.

- ◆ Culture:
 - poésie et mimogestuel: différence entre la langue des signes et le mimogestuel;
 - différenciation des cultures suivant les pays;
 - influence de la culture dans les signes.

- ◆ Informations actualisées:
 - mouvements sociaux et culturels des sourds dans le monde: les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 5

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843205U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 5

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations simples mais diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 4 - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser pour des échanges, dans des situations simples mais diversifiées de la vie courante et sociale, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire usuel du langage signé relatif au domaine socioculturel;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés;
- de développer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et coutumes et l'actualité.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

◆ Les yeux:

- capter l'expression du visage par rapport à la phrase;
- capter la totalité des signes émis;
- capter les gestes dans leur totalité.

- ◆ Les mains - Éducation au travail des mains:
 - la souplesse;
 - la rapidité;
 - l'enchaînement.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Art:
 - peinture;
 - architecture;
 - sculpture;
 - arts décoratifs;
 - cinéma.
- ◆ Politique.
- ◆ Justice.
- ◆ Vie sociale:
 - mutuelle;
 - police;
 - institutions;
 - associations;
 - contrat...
- ◆ Sciences:
 - chimie;
 - biologie;
 - informatique;
 - physique;
 - astronomie.

4.3. Grammaire

- ◆ Paramètres du signe:
 - modifications des paramètres en liaison avec la syntaxe:
 - configuration;
 - orientation;
 - mouvement.
- ◆ Localisation:
 - emplacement de référence;
 - rôles.

- ◆ Formes du verbe dans la principale et sa subordonnée:
 - verbes qui incluent le complément;
 - verbes qui incluent sujet et pronom;
 - verbes qui incluent le lieu.
- ◆ Modes différents d'expression liés à la personne:
 - rythme;
 - utilisation de l'espace;
 - expression du visage;
 - expression corporelle;
 - particularismes d'expression liés à la personne ou à la région.

4.4. Culture et histoire

- ◆ Histoire des personnes sourdes:
 - développement dans les autres pays (nordiques notamment);
 - sourds célèbres;
 - divergences d'attitude face à la langue des signes (autrefois et aujourd'hui);
 - sociologie des associations: développement des associations, clubs, services d'interprétation...
- ◆ Culture:
 - théâtre;
 - vidéo;
 - poésie.
- ◆ Actualités:
 - mouvements sociaux et culturels des sourds dans le monde: les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.



Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 6

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843206U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1997

<p style="text-align: center;">LANGUE DES SIGNES - UF 6</p> <p style="text-align: center;">NIVEAU MOYEN</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION</p>

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à acquérir et à utiliser des capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extrascolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans des situations simples mais diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne par le langage des signes;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 5 - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser pour des échanges, dans des situations simples mais diversifiées de la vie courante et sociale, les moyens de communication propres à la langue des signes;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps;
- d'utiliser le vocabulaire usuel du langage signé relatif au domaine socioculturel;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts nuancés;
- de développer la problématique de la langue des signes par rapport à l'histoire, la culture, les us et coutumes et l'actualité.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Expression corporelle

- ◆ Les yeux:
 - capter les gestes «raccourcis» (espace);
 - capter les enchaînements rapides;
 - capter l'épellation et les chiffres rapidement émis.
- ◆ Expression faciale et corporelle:
 - par rapport à une même phrase, varier l'expression faciale en fonction d'une signification différente.

4.2. Vocabulaire

- ◆ Médecine.
- ◆ Économie:
 - industries ;
 - gestion.
- ◆ Littérature.
- ◆ Professions:
 - spécialisations.
- ◆ Sexualité.

4.3. Grammaire

- ◆ Ordre et présentation:
 - modifications et emplacements du complément pour modifier le type de phrase.
- ◆ Phrases:
 - forme active;
 - forme passive;
 - forme générique.
- ◆ Syntaxe:
 - construction de phrases (sujet, verbe, complément) dans la poésie, le théâtre et l'histoire: traditions, contes, légendes, etc.;
 - articulation complexe de la phrase:
 - mobilité des éléments suivant les lois visuelles en situation spécifique (conférences, histoires, etc.).

4.4. Culture et histoire

- ◆ Psychologie:
 - explication de certains problèmes de caractères;
 - contacts - relations - intégration;
 - respect de la personnalité de la personne sourde.
- ◆ Culture:
 - variétés d'expression en langue des signes: argotique, populaire, poétique, etc.
- ◆ Coutumes et manières de vivre:
 - impératifs de vie: modification des signes.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir, par le langage des signes, une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

*Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@.be.
L'ensemble des 6 dossiers de la section «Langue des signes - niveau moyen» peut être obtenu à la même adresse au prix de 150 francs.*

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 8

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843208U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 8

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- une sensibilisation et une familiarisation aux variations des signes en contexte, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- d'établir, par le langage des signes, une communication efficace dans des situations diversifiées de la vie quotidienne et socioculturelle;
- de comprendre, de manière générale, des échanges signés dans un groupe de personnes;
- de participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- d'utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 6 - niveau moyen».

ou

Certificat de la section «Langue des signes - niveau moyen» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter les connaissances culturelles et sociales acquises.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale

- ◆ Formation des signes:
 - paramètres des signes:
 - configuration;
 - emplacement;
 - orientation;
 - mouvement;
 - formes variables:
 - variations en contexte;
 - pluriel;
 - modulations:
 - expression du visage;
 - aspects:
 - fréquence;
 - durée.
- ◆ Temps:
 - points de référence: main passive;
 - temps approximatif;
 - temps lié au verbe.
- ◆ Pronoms: formes:
 - pronoms de référence:
 - référents présents;
 - référents absents, situation réelle;
 - référents absents, situation fictive;
 - rôles des pronoms.
- ◆ Pluriel:
 - indication du pluriel suivant différents types de signes:
 - classificateurs;
 - pronoms;
 - verbes;
 - signes de nombre et leurs accentuations;
 - noms.
- ◆ Syntaxe:
 - anaphores (différentes réalisations);
 - équivalent de la voix passive en langue française:
 - organisations syntaxiques;
 - verbes variables;
 - organisation syntaxique:
 - commandes et ordres;
 - interrogation;
 - négation;
 - assertion.

4.2. Exercices de langue des signes

- ◆ **Étymologie:**
 - variations des signes:
 - par le temps (évolution jusqu'à nos jours);
 - suivant les régions (caractère), dialectes belges.
- ◆ **Vocabulaire spécialisé:**
 - administratif;
 - artistique et architectural, etc.
- ◆ **Utilisation en contexte de la synthèse grammaticale:**
 - temps;
 - pronoms;
 - pluriel;
 - construction syntaxique.

4.3. Culture et histoire

- ◆ **Coutumes:**
 - usages nationaux et internationaux.
- ◆ **Particularités des relations en société:**
 - entre personnes sourdes;
 - entre personnes sourdes et entendants.
- ◆ **Psychologie:**
 - développement de l'enfant sourd:
 - né de parents sourds;
 - né de parents entendants.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes, d'une manière nuancée, avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- de développer une sensibilisation et une familiarisation aux variations des signes en contexte, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle, en fonction des interlocuteurs et de situations déterminées;

- d'enchaîner souplement les signes, selon un rythme correct, en respectant les critères régissant la formation des signes, avec utilisation d'une main active et d'une main passive;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, les modulations et variations en contexte de la formation des signes;
- de la capacité à communiquer dans des situations diversifiées déterminées.

()

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

()

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.



Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 9

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843209U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

<p style="text-align: center;">LANGUE DES SIGNES - UF 9</p> <p style="text-align: center;">NIVEAU APPROFONDI</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION</p>
--

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- l'utilisation des différents registres de la langue, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes,

l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes d'une manière nuancée avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- de développer une sensibilisation et une familiarisation aux variations des signes en contexte, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'enchaîner souplesment les signes, selon un rythme correct, en respectant les critères régissant la formation des signes, avec utilisation d'une main active et d'une main passive;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 8 - niveau approfondi» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter les connaissances culturelles et sociales acquises.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale

◆ Formation des signes:

• paramètres des signes:

- main dominante: ou
- . rythme;
- . direction;
- . composition;
- . amplitude;
- . intensité - durée;

- deux mains actives:

- . rythme;
- . direction;
- . composition;
- . amplitude;
- . intensité - durée;
- . types:
 - symétriques;
 - alternés;
 - conjoints;

- pertinence et variabilité des paramètres;

• formes variables:

- signes comportant plusieurs morphèmes;
- incorporation de l'adverbe;

• modulations:

- signes incorporant plusieurs morphèmes;
- incorporation de l'adverbe;

• aspects:

- accompli - inaccompli;
- distributionnel.

◆ Temps et aspects (emplois):

- aspect accompli;
- temps relatifs;
- aspects temporeux: modes différents;
- modulation dans le verbe:
 - durée;
 - répétition;
 - durée et répétition.

◆ Pronoms:

• pronoms:

- réfléchis;
- démonstratifs;

- utilisation de la main dominante.

◆ Pluriel:

- pluriels répétés et pluriels collectifs ou généraux.

◆ Césures:

- ponctuation en langue des signes.

- ◆ **Syntaxe:**
 - types de syntagmes:
 - nominaux;
 - verbaux;
 - organisation syntaxique:
 - condition;
 - phrases relatives;
 - comparaison.

4.2. Exercices de langue des signes

- ◆ **Étymologie:**
 - variations des signes par le registre:
 - forme familière;
 - forme argotique;
 - forme poétique;
 - discours forme;
 - discours emphatique.
- ◆ **Vocabulaire spécialisé:**
 - social.
- ◆ **Expressions idiomatiques.**
- ◆ **Utilisation des notions grammaticales en contexte:**
 - temps;
 - pronoms;
 - pluriel;
 - césures;
 - construction syntaxique.

4.3. Culture et histoire

- ◆ **Particularités culturelles**
 - intégration dans le monde des sourds;
 - rencontres entre sourds dans des pays étrangers;
 - réunions;
 - etc.
- ◆ **Choix:**
 - écoles spéciales, intégration;
 - implant cochléaire;
 - langue des signes, oralisme, etc.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes, d'une manière nuancée, avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- d'utiliser les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'enchaîner sagement les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, de la pertinence des paramètres dans la formation des signes avec utilisation, selon le cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- de la capacité à communiquer dans des situations diversifiées déterminées.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 10

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843210U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 10

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant qui poursuit un but de formation professionnelle en relation étroite avec la langue des signes, à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication nuancée avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- la maîtrise des différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes,

l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes d'une manière nuancée avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- d'utiliser les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle;
- d'enchaîner souplesment les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 9 - niveau approfondi» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'apprenant sera capable:

- d'appliquer l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse grammaticale en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter le vocabulaire professionnel spécialisé et l'histoire de la langue des signes.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale formulée en langue des signes

- ◆ Formation des signes:
 - contractions;
 - dérivés - racines (noms, verbes, adjectifs...);
 - pluriel - quantités (modification de la forme des pluriels) des classificateurs et des signes:
 - pluriels déterminés: pointage et regard;
 - pluriels indéterminés: attitude corporelle;
 - pluriels par répétitions (classificateurs /signes et localisations);
 - variations des signes:
 - par le temps (évolution);
 - suivant les régions (caractère): dialectes belges.
- ◆ Théorie d'analyse de la langue:
 - théorie de F. de Saussure.
- ◆ Sémantique:
 - famille de signes: paramètres véhicules d'une même idée.
- ◆ Localisation:
 - gestion de l'espace:
 - espace du récit ramené au cadre du signeur;
 - défilement de l'espace:
 - signeur en mouvement avec déplacement;
 - signeur en mouvement sans déplacement;
 - deïxis.
- ◆ Classificateurs:
 - descriptifs:
 - taille;
 - profondeur;
 - texture;
 - forme;
 - d'action ou proformes (sujets ou objets);
 - pluriels.
- ◆ Utilisation fine de l'espace:
 - précision des mouvements dans leurs amplitudes;
 - précision d'utilisation des différents plans de l'espace.
- ◆ Syntaxe:
 - modifications syntaxiques par l'expression corporelle:
 - ajout d'un concept ou d'un syntagme;
 - modifications descriptives.

4.2. Exercices de langue des signes (acquisition approfondie)

- ◆ Vocabulaire spécialisé:
 - professionnel.
- ◆ Expression faciale liée au concept.
- ◆ Exercices variés pour une acquisition approfondie.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour une communication nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- d'exploiter les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle. L'analyse des règles et des structures de la langue se fera au travers d'une communication captée;
- d'établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner sagement les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'utiliser le vocabulaire spécialisé professionnel.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, de l'utilisation fine de l'espace;
- de la capacité à communiquer dans des situations diversifiées et avec des signeurs différents.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.



Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

LANGUE DES SIGNES - UF 11

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843211U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

LANGUE DES SIGNES - UF 11

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant qui poursuit un but de formation professionnelle en relation étroite avec la langue des signes, à:

- la compréhension, la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et les malentendants, dans des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- la maîtrise des différents registres de la langue des signes, quels que soient les signeurs et les situations, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme et expression corporelle.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes,

L'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour une communication nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, dans le cadre de situations diversifiées de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- d'exploiter les différents registres de la langue des signes, en fonction des signeurs et de situations déterminées, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle. L'analyse des règles et des structures de la langue se fera au travers d'une communication captée;
- d'établir une communication nuancée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner sagement les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'utiliser le vocabulaire spécialisé professionnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation «Langue des signes - UF 10 - niveau approfondi» de l'enseignement secondaire supérieur.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Langue des signes - méthodologie spéciale	CG	U	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
		Total des périodes	120

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'en formuler la synthèse grammaticale en langue des signes;
- d'utiliser cette langue en contexte, notamment pour exploiter le vocabulaire professionnel spécialisé et l'histoire de la langue des signes qu'il connaîtra.

Ces compétences seront atteintes en se référant aux éléments qui suivent.

4.1. Synthèse grammaticale formulée en langue des signes

- ◆ Formation des signes:
 - formes de citations;
 - composés:
 - signe et classificateur;
 - signe et signe;
 - variations des signes:
 - par le registre:
 - . forme familière;
 - . forme argotique;
 - . forme poétique;
 - . discours formel;
 - . discours emphatique.
- ◆ Théories d'analyse de la langue:
 - théories de la langue des signes développées dans différents pays.
- ◆ Sociolinguistique:
 - analyse des dialectes belges;
 - situation de l'environnement.
- ◆ Localisation:
 - relations rapides entre différents éléments, suivant la situation du signeur;
 - verbes directionnels et classificateurs.
- ◆ Classificateurs:
 - perspective du signeur;
 - choix du classificateur approprié;
 - usage habituel du classificateur.
- ◆ Utilisation fine de l'espace:
 - situation du signeur par rapport au champ d'action.
- ◆ Syntaxe:
 - prépositions incorporées:
 - par le classificateur;
 - par la localisation;
 - ordre des signes:
 - libre;
 - courant;
 - topicalisation;
 - choix sémantique: situation de l'environnement;
 - utilisation des classificateurs et proformes:
 - passage du classificateur ou proforme au signe et inversement;
 - plusieurs classificateurs ou proformes: apparition et disparition au cours du récit.

4.2. Exercices de langue des signes (acquisition approfondie)

- ◆ Vocabulaire spécialisé:
 - technique.
- ◆ Système de notation des signes.
- ◆ Exercices variés pour une acquisition approfondie.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser activement la langue des signes pour une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec le but professionnel poursuivi;
- d'exploiter les différents registres de la langue des signes, quels que soient les signeurs et les situations, ceci dans le respect des caractéristiques de cette langue: variation et modulation des signes, règles et structures, idiomes, rythme, expression corporelle. L'analyse des règles et des structures de la langue se fera au travers d'une communication captée;
- d'établir une communication aisée avec les sourds et malentendants;
- d'enchaîner sagement les signes, selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'utiliser le système d'annotation des signes.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production et, notamment, de l'utilisation fine de l'espace;
- de la capacité à communiquer dans toute situation et avec des signeurs diversifiés.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

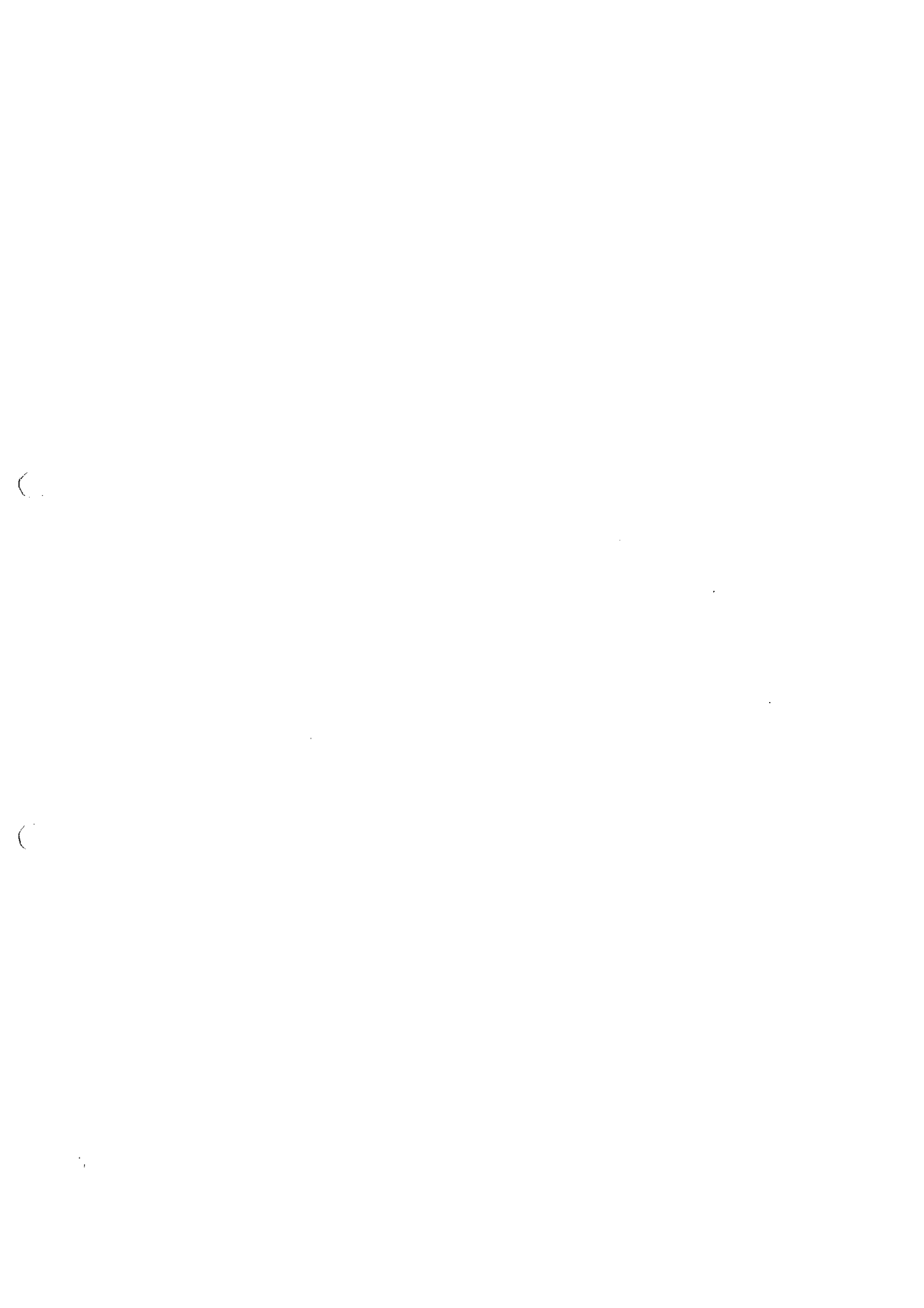
L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser vingt étudiants par groupe.



Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

**ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION
LANGUE DES SIGNES**

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 843212U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTERRÉSEAUX

ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION LANGUE DES SIGNES

NIVEAU APPROFONDI

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant est capable de comprendre et d'utiliser couramment la langue des signes pour établir une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et les malentendants, en respectant les caractéristiques de cette langue: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Étudiant

2 périodes Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau approfondi»	CG	X	8
Épreuve intégrée de la section «Langue des signes - niveau approfondi»	CG	X	2
Total des périodes			10

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant fournira un travail dont il aura mis le plan par écrit et qu'il aura développé en signes par vidéo.

Il sera mis dans une situation de communication interactive, devant un groupe et devant des documents de types variés, lui permettant de démontrer qu'il maîtrise les compétences correspondant aux finalités de la section, à savoir:

- la compréhension nuancée des idées et concepts exprimés par un signeur;
- la connaissance et l'utilisation active de la langue des signes pour une communication aisée, nuancée et complexe, avec les sourds et malentendants, dans le cadre des situations de la vie sociale, culturelle et professionnelle, notamment en relation avec les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- une maîtrise des différents registres de langue et des caractéristiques propres à la langue des signes: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes, quels que soient les signeurs et les situations.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours guidera le travail préparatoire et conduira l'entretien visant à vérifier si l'étudiant maîtrise les compétences visées au point 1.

5. CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre la seuil de réussite, l'étudiant prouvera, au travers:

- d'un entretien d'environ 10 minutes dans la langue des signes avec un signeur né;
- d'une épreuve de perception, après un exposé d'environ 3 minutes;
- d'une épreuve de production,

qu'il est capable:

- de comprendre et d'utiliser couramment la langue des signes pour établir une communication aisée, nuancée et complexe avec les sourds et malentendants, quels que soient les signeurs et les situations, en respectant les caractéristiques de cette langue: rythme, expression corporelle, règles et structures, idiomes, variation et modulation des signes;
- d'enchaîner les signes sagement et selon un rythme correct, en utilisant, selon les cas, la main dominante ou les deux mains actives;
- de participer à des échanges signés, dans une expression correcte et signifiante pour le receveur;
- d'utiliser l'ensemble des règles d'organisation morphologiques et visuelles de la langue des signes;
- d'exploiter, en langue des signes, les connaissances culturelles et sociales relatives au monde des sourds;
- d'établir des relations aisées avec les sourds et malentendants.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la perception;
- de la production;
- de la capacité à communiquer.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'enseignant sera choisi parmi:

- les diplômés des sections:
 - professeur de langue des signes - phase transitoire;
 - professeur de langue des signes - phase transitoire 2;
- les titulaires d'un titre d'études, délivré à l'issue d'une section langue des signes capitalisant au moins 900 périodes, et du certificat d'aptitude pédagogique.

L'expert sera choisi sur une liste établie par le comité d'accompagnement. Cette liste peut être réactualisée par ledit comité, d'initiative ou sur proposition d'un chef d'établissement, dans le cas de l'enseignement organisé par la Communauté française, ou d'un pouvoir organisateur, dans le cas de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21, courriel ctp.frameries@unicall.be. L'ensemble des 10 dossiers de la section «Langue des signes - niveau approfondi» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.